EARL DU BOUTON D'OR 1 RUE D'ALTECKENDORF 67270 MINVERSHEIM

Tél: 06,05,11,08,72 Tél: 06,85,28,06,29

WEBER MIREILLE 67170 WAHLENHEIM

Règlement du fermage 2022

Veuillez trouver ci-joint le chèque correspondant au règlement du fermage de l'année 2022 dont l'indice nationnal a la valeur de 110.26, soit une augmentation de 3.55% par rapport à 2021.

COMMUNE	SECTION	PLAN	SURFACE
STEIBOURG	44	189	0.98
STEIBOURG	44	190	0.56
WAHLENHEIM	16	429	0.67
WAHLENHEIM	16	431	0.15
WAHLENHEIM	16	433	0.17
WAHLENHEIM	16	435	0.17
WAHLENHEIM	16	437	0.1
WAHLENHEIM	16	439	0.08
WAHLENHEIM	16	441	0.08
WAHLENHEIM	16	443	0.11
WAHLENHEIM	16	445	0.25

Fermages 2021: 638.38

+ 3.55%

Fermages 2022: 661.04

Pour rappel, en cas de dégrèvement de taxes foncières suite aux calamités agricoles, le montant revient au bailleur et doit lui être restitué.

Nous vous remercions de votre confiance et vous souhaitons d'agréables fêtes de fin d'année.

Cordialement,

Fornes Christophe